

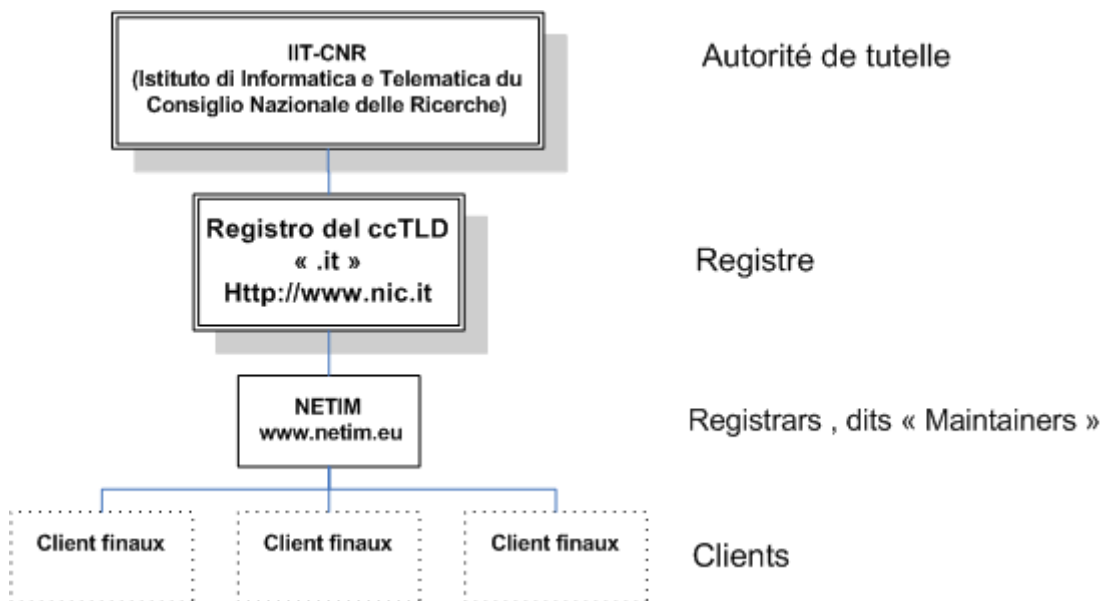
## ANNEXE IT - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .IT

En complément des conditions générales CG-ND, l'enregistrement, le transfert, le renouvellement ou l'utilisation d'un Nom de Domaine dans l'Extension .IT supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières CP-ND-IT

Les termes employés dans les présentes conditions particulières commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les conditions générales CG-ND.

### ARTICLE IT.1 : AUTORITE DE TUTELLE ET REGISTRE

IT.1.1 Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'Extension



IT.1.2 NETIM réalise la gestion des Noms de Domaine auprès du Registre, ci après NICIT, en la qualité de registrar accrédité sous la désignation NETIM-REG

### ARTICLE IT.2 : REGLES D'ENREGISTREMENT

IT.2.1 La règle appliquée pour l'enregistrement de Noms de Domaine sous cette Extension est celle du « premier arrivé, premier servi ».

IT.2.2 Le Client déclare et garantit que le Nom de Domaine respecte les droits des tiers, les lois et règlements en vigueur ainsi que les règles propres de l'Extension, définies par NICIT, consultables aux adresses suivantes:

<http://www.nic.it/create-and-change.it/regulations-and-guidelines>

Le Client reconnaît avoir lu et accepté ces documents contractuels (ci-après, les « Règles NICIT ») qui le lient au Registre. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles qui y sont intégrées par renvoi.

### ARTICLE IT.3 : CONDITIONS PARTICULIERES

IT.3.1 Selon les Règles NICIT, les serveurs DNS du Nom de domaine doivent être correctement configurés conformément aux spécifications techniques du Registre.

**IT.3.2 Excepté lors de l'enregistrement d'un domaine avec le service de prête nom, le titulaire du Nom de Domaine donne son accord explicite et s'engage à se conformer aux mentions légales spécifiques du registre telles que définies à l'article IT 3.3**

IT.3.3 Selon les Règles NICIT, article 3, 5, 6 et 7, le titulaire du Nom de Domaine reconnaît avoir pris connaissance, accepté et se soumettre sans réserve aux conditions suivantes:

### **Art. 3. Déclaration et acceptation de responsabilité**

Le propriétaire du domaine déclare, sous sa responsabilité, qu'il:

- est citoyen ou résident d'un pays appartenant à l'Union Européenne (dans le cas d'une personne physique);
- est établi dans un pays appartenant à l'Union Européenne (dans le cas d'un organisme);
- est informé et accepte que l'enregistrement et la gestion d'un nom de domaine soit soumise aux contrats "[Rules of assignment and management of domain names in ccTLD.it](#)" et "[Regulations for the resolution of disputes in the ccTLD.it](#)" et à leurs modifications successives;
- est autorisé à l'utilisation et/ou à l'existence légale du nom de domaine demandé, et qu'en demandant l'enregistrement de ce nom de domaine il ne porte pas préjudice au droit des tiers;
- est informé et accepte l'inclusion de données personnelles dans la base de données des noms de domaine, et leur possible diffusion et accessibilité sur Internet, ce consentement doit être explicitement formulé en cochant la case ci-dessous. Voir les conditions "[The policy of the .it Registry in the Whois Database](#)" sur le site web du Registre (<http://www.nic.it>);
- est informé et accepte que dans le cas de déclarations incorrectes ou fausses dans sa demande, le Registre pourra immédiatement révoquer le nom de domaine, ou procéder à toute autre action juridique. Dans ce cas la révocation ne pourra donner lieu à aucune réclamation à l'encontre du Registre;
- écarte la responsabilité du Registre concernant l'attribution et l'utilisation du nom de domaine par la personne physique qui a initié la demande;
- accepte la juridiction et les lois de l'État italien.

*En acceptant les présents conditions particulières, le titulaire accepte ces conditions*

**OUI j'accepte**

### **Art. 5 - Consentement au traitement des données personnelles pour l'enregistrement**

L'ayant droit, après lecture de l'article 4 [[Guidelines section 4 p.29](#)], donne son consentement au traitement des informations nécessaires à l'enregistrement, comme défini dans la clause ci-dessus.

Donner ce consentement est facultatif, mais si le consentement n'est pas donné, il ne sera pas possible de finaliser l'enregistrement, l'attribution et la gestion du nom de domaine.

*En acceptant les présents conditions particulières, le titulaire accepte ces conditions*

**OUI j'accepte**

### **Art. 6 - Consentement au traitement des données personnelles pour la diffusion et l'accessibilité sur Internet**

L'ayant droit, après lecture de l'article 4 [[Guidelines section 4 p.29](#)], donne son consentement pour la diffusion et l'accessibilité sur Internet, comme défini dans la clause ci-dessus. Donner ce consentement est facultatif, mais l'absence de consentement ne permettra pas la diffusion et l'accessibilité des données sur Internet.

*En acceptant les présents conditions particulières, le titulaire accepte ces conditions*

*Cependant il sera possible de modifier le domaine pour ne pas divulguer ces informations*

**OUI j'accepte**

### **Art. 7 - Acceptation explicite des points suivants**

Pour l'acceptation explicite, l'ayant droit déclare qu'il:

d) est informé et accepte que l'enregistrement et la gestion d'un nom de domaine est sujet aux contrats "[Rules of assignment and management of domain names in ccTLD.it](#)" et "[Regulations for the resolution of disputes in the ccTLD.it](#)" et à leurs modifications successives;

e) est informé et accepte que dans le cas de déclarations incorrectes ou fausses dans sa demande, le Registre pourra immédiatement révoquer le nom de domaine, ou procéder à toute autre action juridique. Dans ce cas la révocation ne pourra donner lieu à aucune réclamation à l'encontre du Registre;

f) écarte la responsabilité du Registre concernant l'attribution et l'utilisation du nom de domaine par la personne physique qui a initié la demande;

g) accepte la juridiction et les lois de l'Etat italien.

*En acceptant les présentes conditions particulières, le titulaire accepte ces conditions*

**OUI j'accepte**

#### **ARTICLE IT.4 : REGLES DE TRANSFERT**

IT.4.1 Le Client initie par l'intermédiaire de NETIM une demande de transfert pour un Nom de Domaine en .IT depuis un autre Agent d'enregistrement vers NETIM (aussi dénommé « transfert entrant »), selon la procédure indiquée sur notre site, et conformément aux Règles NICIT:

<http://www.netim.fr/transfert/transfert-nom-domaine-it.php>

IT.4.2 La réalisation effective d'un transfert de registrar ou de titulaire n'est pas immédiate. Le Client doit suivre la procédure décrite et, notamment, doit confirmer au Registre l'opération selon un format spécifié sur le site web du Registre.

IT.4.3 Si le Client refuse ou s'il n'autorise pas un transfert selon les modalités édictées par le Registre, le transfert ne pourra aboutir et le Client ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement de la part de NETIM

IT.4.4 Dans le cadre du transfert d'un Nom de Domaine vers un autre Registrar, le code d'autorisation peut être obtenu dans l'Interface et est envoyé par courrier électronique à l'adresse email du Client.

#### **ARTICLE IT.5 : REGLES DE TRANSFERT DE PROPRIETE**

IT.5.1 Le Client initie, par l'intermédiaire de NETIM, une demande de transfert de propriété (aussi dénommé « changement de titulaire ») pour un Nom de Domaine en .IT.

IT.5.2 La réalisation effective du changement de titulaire n'est pas immédiate. Le client doit fournir le formulaire de modification et les preuves d'identité nécessaires à NETIM par le moyen de son choix. Le dossier sera vérifié et accepté à la seule discrétion de NETIM.

IT.5.3 Si le Client ne fournit pas le dossier complet selon les modalités édictées par le NETM, le transfert de propriété ne pourra aboutir et le Client ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement de la part de NETIM.

IT.5.4 Le transfert de propriété n'inclue pas une année de renouvellement pour le Nom de Domaine.

#### **ARTICLE IT.6 : REGLES D'EXPIRATION / RESTAURATION**

IT.6.1 Après la date d'expiration révolue du Nom de Domaine, et sans renouvellement préalable par le Client, NETIM demandera la suppression du Nom de Domaine au Registre. Le Nom de Domaine sera alors désactivé durant une période de trente (30) jours calendaires durant laquelle tous les services associés de NETIM ne seront plus disponibles. Le Nom de Domaine sera dit dans le statut de « quarantaine »

IT.6.2 Si un Nom de Domaine a été détruit depuis moins de trente (30) jours calendaires, il est possible de le réactiver sous les conditions et modalités suivantes, et selon les précisions apportées par NETIM lors de l'accomplissement de ces démarches :

- i) la restauration n'est techniquement possible que pendant la période dite de « quarantaine » qui est la période de trente (30) jours qui sépare la destruction du Nom de Domaine par NETIM de sa destruction par le Registre
- ii) le paiement de la restauration devra être réalisé sept (7) jours avant la destruction du Nom de Domaine par le Registre, afin de permettre à NETIM d'effectuer l'opération dans les délais. A défaut, le Nom de Domaine pourrait ne pas être restauré et la responsabilité de NETIM ne pourra être engagée de ce fait.
- iii) la restauration rétablit les paramètres précédents du Nom de Domaine (informations personnelles et techniques) et prolonge d'une (1) année la durée d'enregistrement du Nom de Domaine à compter de la précédente date d'expiration

#### **ARTICLE IT.7 : MODIFICATION CONTRACTUELLES DES CONDITIONS PARTICULIERES**

IT.7.1 Les Règles NICIT sont sujettes à modifications ou évolutions, liées au système de nommage propre au .IT. Elles sont imposées par le Registre et constituent des modifications indépendantes de la volonté de NETIM. En acceptant les conditions de NICIT, le Client accepte le principe de ces modifications.

**FIN de l'ANNEXE IT**